

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BALAN**

SEANCE du 23 mai 2020 – 10 H

Le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire s'est réuni en la salle du Conseil, en mairie annexe sous la présidence de Madame GALICHET Maryvonne, la plus âgée des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur DROUARD André, Maire sortant

Date convocation : 15 mai 2020

Date affichage : 15 mai 2020

Etaient présents : Mmes VENUTI Magali, BAZIN Christine, COLLET Jolène, GALICHET Maryvonne, LEFEBVRE Cécile, WOLKOFF Nadia
M. BIEN Frédéric, COLLINET Alban, DEL SORDO Stéphane,
DURANTEAU Eric, LAURENT Olivier, REUTER Alain,
ROUSSEAU Maxime, SOBOTA Pascal

Absents : Mmes BIDOT-MAURANT Sylvie, DELPORTE Carole, GOBERT
Maryse
M. LECHAFTOIS Jean-Luc, RAYNAUD Jacky

Procurations : Mme BIDOT-MAURANT à VENUTI Magali
Mme DELPORTE à M. COLLINET Alban

Monsieur ROUSSEAU Maxime a été désigné comme secrétaire de séance.

11/ 2020 : Election du maire

Madame GALICHET Maryvonne doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que «il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointés élus parmi les membres du Conseil Municipal».

L'article L 2122-4 dispose que «le Maire et les Adjointés sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ».

L'article L 2122-7 dispose que «le Maire et les Adjointés sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu».

Madame GALICHET Maryvonne sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame BAZIN Christine et Monsieur BIEN Frédéric acceptent de constituer le bureau.

Madame GALICHET demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur COLLINET Alban propose sa candidature

Madame GALICHET Maryvonne enregistre la candidature de Monsieur COLLINET Alban et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Madame GALICHET Maryvonne proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16 – seize
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0 – zéro

- suffrages exprimés : 16 seize
- majorité requise : 9 - neuf

A obtenu : M. COLLINET Alban : seize (16) voix

Monsieur COLLINET Alban ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur COLLINET Alban prend la présidence et remercie l'assemblée.

12/2020 : Création des postes d'adjoints

Sous la présidence de Monsieur COLLINET Alban, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à déterminer le nombre des adjoints au Maire à élire.

En application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de cinq adjoints au maire.

Au vu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de fixer à quatre le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'Unanimité des membres présents :

- FIXE à QUATRE le nombre des adjoints au Maire.

13/2020 : Délibération procédant à l'élection des adjoints au maire dans les communes de 1 000 habitants et plus

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Nom candidat tête de liste	Nombre de suffrages obtenus
LAURENT Olivier	16

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par M. LAURENT Olivier.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- 1- LAURENT Olivier
- 2- VENUTI Magali
- 3- REUTER Alain
- 4- COLLET Jolène

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuée le 02 juin 2020

Et la délibération ayant été transmise en sous-Préfecture le 25 mai 2020

Le Maire,



A. COLLINET

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Monsieur	COLLINET Alban	13/01/1960	Maire	401
Monsieur	LAURENT Olivier	15/03/1973	Premier adjoint	401
Madame	VENUTI Magali	30/04/1966	Deuxième adjoint	401
Monsieur	REUTER Alain	26/04/1960	Troisième adjoint	401
Madame	COLLET Jolène	24/10/1978	Quatrième adjoint	401
Madame	GALICHET Maryvonne	16/03/1954	Conseillère Municipale	401
Madame	WOLKOFF Nadia	07/05/1959	Conseillère Municipale	401
Monsieur	SOBOTA Pascal	18/01/1964	Conseiller municipal	401
Madame	BIDOT-MAURANT Sylvie	27/04/1964	Conseillère Municipale	401
Madame	LEFEBVRE Cécile	12/11/1964	Conseillère Municipale	401
Madame	BAZIN Christine	26/07/1966	Conseillère Municipale	401
Madame	DELPORTE Carole	04/05/1969	Conseillère Municipale	401
Monsieur	DEL SORDO Stéphane	24/03/1971	Conseiller municipal	401
Monsieur	DURANTEAU Eric	17/07/1974	Conseiller municipal	401
Monsieur	BIEN Frédéric	30/08/1974	Conseiller municipal	401
Monsieur	ROUSSEAU Maxime	27/05/1989	Conseiller municipal	401
Madame	GOBERT Maryse	08/07/1946	Conseillère Municipale	238
Monsieur	LECHAFTOIS Jean-Luc	19/03/1953	Conseiller municipal	238
Monsieur	RAYNAUD Jacky	04/04/1953	Conseiller municipal	238

Fait à Balan, le 23 mai 2020

Le maire
(ou son remplaçant)Le conseiller municipal
le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,

Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).